

RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
MONISTROL/LOIREDÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Séance du 4 MARS 2026

Nombre Membres
En exercice : 23
<u>Présents :</u>
15 Titulaires
0 Suppléant
<u>Pouvoirs :</u>
2
<u>Votants :</u>
17 Pour
0 Contre
0 Abstention

L'an deux mil vingt-six et le quatre mars

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Jean-Luc BORIE, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC, Jean-Paul NICOLAS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Didier PINOT a donné pouvoir à Denis THOUMY.
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Jean-Paul NICOLAS.

Absents : David SALQUE-PRADIER, Joël DESSALCES, Elisabeth ROYON, Didier DANTONY, Philippe JOUJON, Roland LONJON.

Date de la convocation :
18 février 2026

Délibération n°
2026.03.14

LANCEMENT CONSULTATION POUR LA REHABILITATION DE L'ISDND DE
VILLEMARCHE A TENCE

Le SYMPTTOM gère le suivi du Centre d'Enfouissement Technique (CET) de déchets ménagers de Tence dont l'activité a cessé depuis 2016. Dans le cadre de la réhabilitation du site, des travaux notamment de couverture finale du dernier casier en exploitation sont nécessaires.

Les travaux envisagés consistent en la couverture finale de l'alvéole 1 du casier 2 par une couche d'étanchéité de 30 cm avec de l'argile issu du décapage de l'alvéole 2 adjacente non exploitée, d'une couche de drainage par géocomposite drainant et d'une couche de terre végétale de 50 cm. Un remodelage du dôme sera réalisé afin de permettre la récupération des eaux de ruissellement. La gestion du biogaz sera reprise. Un défrichage du casier 1 est également prévu

Une consultation par procédure adaptée doit être lancée. Le choix des prestataires sera fait en juin/juillet.

Il est donc nécessaire de lancer une consultation par procédure adaptée pour ces travaux. Le début des travaux est prévu fin T3-26 – T4 26. Le choix des prestataires sera fait en juin/juillet.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** l'élaboration des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) en ce sens,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre une consultation sur les bases ci-dessus évoquées, en vue de la passation d'un marché pour la réhabilitation de l'ISDND de Villemarché à Tence.
- **D'HABILITER à l'unanimité** Monsieur le Président à engager toutes démarches à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET